

## Conditions générales des prestations de formation – URIOPSS Occitanie

L'URIOPSS Occitanie est un organisme de formation enregistré sous le numéro : 91 34 00139 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

### INSCRIPTION

Vous devez nous adresser vos inscriptions le plus rapidement possible et au plus tard 10 jours avant le début du stage, en complétant le formulaire [disponible en ligne](#) ou le bulletin d'inscription prévu à cet effet (disponible sur [www.uriopss-occitanie.fr](http://www.uriopss-occitanie.fr) rubrique Formation, complété et signé par l'employeur.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles. En cas de dépassement de l'effectif maximum, une nouvelle session peut être proposée.

### ANNULATION ET DESISTEMENT

#### DU FAIT DE L'URIOPSS OCCITANIE

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, l'URIOPSS Occitanie se réserve le droit de reporter ou d'annuler un stage jusqu'à une semaine avant la date programmée.

L'URIOPSS Occitanie en informe l'association, l'établissement et/ou le stagiaire. Aucune indemnité ne sera versée au participant en raison d'une annulation du fait de l'URIOPSS Occitanie.

#### DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation doit être signifiée par écrit (courrier, mail) au plus tard 15 jours avant la date d'ouverture du stage.

Passé ce délai, l'URIOPSS Occitanie se réserve le droit de facturer **50% du coût pédagogique de la formation**, correspondant aux engagements financiers pris pour assurer la formation.

Dans le cas d'une annulation jusqu'à 3 jours avant le stage, celle-ci devra être confirmée par écrit et l'URIOPSS Occitanie retiendra la totalité du coût de la formation.

En cas d'absence ou d'abandon au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

En cas de maladie, aucun frais ne sera facturé sur envoi d'un justificatif écrit. Si le stagiaire indisponible est remplacé par un autre salarié, l'URIOPSS ne facturera pas de frais. Il convient dans ce cas d'aviser l'URIOPSS Occitanie le plus rapidement possible.

### TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs des formations indiqués sur le programme sont exonérés de TVA au titre de l'article 261.7 a-b du CGI et s'entendent pour l'année civile 2020. Ils comprennent les frais de gestion du dossier administratif, l'animation de la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant.

## Conditions générales des prestations de formation – URIOPSS Occitanie

Les repas, les frais de transport et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris.

Le règlement des frais de participation est à effectuer lors de l'inscription par chèque à l'ordre de l'URIOPSS Occitanie (encaissé à l'issue de la formation) ou par virement bancaire (un RIB vous sera adressé sur demande).

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit être accompagné des coordonnées de l'OPCO, de l'attestation de prise en charge de l'action de formation et du montant de ladite prise en charge. Si le dossier de prise en charge ne parvient pas à l'URIOPSS Occitanie avant le 1<sup>er</sup> jour de stage, les frais seront directement facturés à l'établissement du participant.

### MODALITES PRATIQUES

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle organisée par l'URIOPSS Occitanie, l'association, l'établissement ou le service reçoit :

**Lors de son inscription**, un mail prenant compte de la réception de celle-ci.

**Avant le début du stage**, une convocation, une convention de formation reprenant les modalités pratiques du stage, dont un exemplaire est à retourner signé et revêtu du cachet de l'association par mail ou courrier, de l'établissement ou du service, et le règlement intérieur. Un auto-positionnement du stagiaire sur le thème de formation est à compléter en ligne.

Durant le stage, une feuille d'émargement, une attestation de fin de formation et un formulaire d'évaluation de l'action de formation seront à compléter.

**A l'issue de la formation**, une facture ou une facture acquittée (sur demande).

Les formations ont lieu dans les locaux de l'URIOPSS Occitanie, de 9h00 à 17h00 sauf indication contraire sur la convocation adressée au stagiaire.

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur association, établissement ou service d'origine.

### FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

Les formations se déroulent selon un principe d'alternance entre exposés théoriques, exemples pratiques et échanges d'expériences, au plus proche des attentes des participants.

Les intervenants peuvent être amenés à spécifier la méthode pédagogique utilisée.

Ces derniers s'engagent à respecter le Référentiel National Qualité Qualiopi : mettre à jour régulièrement ses compétences, être en veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans ses secteurs d'intervention. A ne pas démarcher les participants au stage auprès desquels il est intervenu et dans les domaines de compétence pour lesquels il a été sollicité.

A l'issue de la formation, un questionnaire d'évaluation de la formation (contenu pédagogique, méthodes d'animation, qualité de l'accueil – complété sur place ou à retourner par mail) et une grille d'auto-évaluation des acquis seront remis aux stagiaires

L'URIOPSS Occitanie se tient à votre disposition pour vous aider dans le choix d'un stage et pour envisager avec vous un parcours de formation adapté à votre projet professionnel.

**Toute inscription vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales.**

### MODALITES DE FORMATION INTRA

L'ensemble des formations proposées en inter-établissements est déclinable en intra-établissement afin de répondre aux attentes, aux projets et caractéristiques de l'association, de l'établissement ou du service.

Suite à un retour favorable d'une proposition de convention ou devis, l'URIOPSS Occitanie transmet une convention de formation dont un exemplaire, signé et cacheté, sera retourné par mail ou courrier.

Une liste de participants devra être transmise afin de préparer les émargements et les attestations de fin de formation.

En cas de prise en charge par un OPCO, l'URIOPSS Occitanie en sera informée avant l'établissement de la convention.

### CONFIDENTIALITE ET RESPECT DU RGPD

Notre organisme de formation s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ du secret professionnel auquel elle est tenue, les informations de toutes natures relatives aux activités, à l'organisation et au personnel des acteurs associatifs, que l'exécution de sa mission l'amènerait à connaître.

Conformément au RGPD, nos adhérents et toute personne formée, disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données les concernant en nous envoyant un mail à [formation@uriopss-occitanie.fr](mailto:formation@uriopss-occitanie.fr)

### NOTRE OFFRE DE FORMATION

L'URIOPSS Occitanie invite ses adhérents à lui remonter leurs besoins en matière de formation professionnelle continue afin de construire ensemble une offre adaptée, répondant aux objectifs que se fixe l'association, l'établissement ou le service.

L'offre de formation proposée par l'URIOPSS Occitanie, à travers son catalogue, pourra être enrichie tout au long de l'année 2020 par de nouvelles formations, au vu de vos demandes ou de l'actualité.